

## ITALIEN

### ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT VERSION ET COURT THÈME

**Philippe Audegean et Giuseppe Sangirardi**

**Coefficient : 3. Durée : 6 heures**

Seuls deux candidats ont choisi cette épreuve. Les résultats se sont montrés fort satisfaisants, et le jury a pu attribuer des notes supérieures à la moyenne : 12,5 et 13. Ces notes révèlent une bonne préparation, et une maîtrise de l'italien qui, sans atteindre à l'excellence, repose déjà sur des bases solides et prometteuses.

Le texte proposé pour la version était un passage du grand roman d'Elsa Morante, *Mensonge et sortilège*, publié en 1948. Ce passage plaçait le candidat au cœur même du roman, dans l'un de ces *mensonges* narcissiques systématiquement tressés par les personnages. Le jury a apprécié la finesse et la justesse de nombreux choix lexicaux, ainsi que le souci de la fidélité au registre expressif et à la tonalité de ce passage. Cependant, la difficulté du texte tenait pour une grande part à la modalité du discours rapporté au style indirect : il ne fallait se perdre ni dans les pronoms, ni dans les temps grammaticaux. Ainsi, les deux conditionnels passés *avrebbe suonato* et *avrebbe portato* expriment un futur dans le passé et devaient donc être rendus en français par des conditionnels présents ; en revanche, le conditionnel passé *avrebbe potuto rattristarla*, situé entre les deux précédents, n'est pas un futur dans le passé, mais bien un irréel du passé, qu'il fallait donc traduire aux mêmes temps et modes verbaux que dans l'original italien. Or, un candidat a traduit les trois conditionnels passés par des conditionnels présents, tandis que l'autre les a tous trois traduits par des conditionnels passés. Seul le dernier conditionnel passé (*avrebbe voluto*), exprimant à nouveau un irréel du passé, a été correctement compris et traduit par les deux candidats. Une autre source de difficulté était constituée par l'impossibilité de calquer la syntaxe française sur celle du texte original, soit en raison des différences structurelles entre les deux langues (*un'orchestra, fatta venire da Vienna ; nell'apprendere una notizia*, etc.), soit en raison des tournures et trouvailles personnelles d'Elsa Morante (*travolgendo le fosche pupille nel viso bianco*). Dans ces divers cas, le jury a été sensible à la difficulté de l'exercice, ainsi qu'aux efforts des deux candidats. En revanche, il a regretté qu'un effort n'ait pas été également accompli dans ces cas plus subtils et plus banals où le français supporte mal le calque de l'italien (*lodandone la persona, Ne diceva anche il nome, delle composizioni di lui medesimo, il colore le fuggiva dal volto, il giorno dopo*, etc.) ; le même type de reproche doit être fait à propos des articles définis (*la futura cugina*, etc.) qu'il fallait traduire par des adjectifs possessifs. Enfin, le jury regrette également que, dans un si court texte, l'un des deux candidats n'ait pas su éviter les italianismes (*rattrister*), les archaïsmes inopportuns (*épeuré*), les fautes d'orthographe (*rébellait*).

Le texte proposé pour le court thème était un passage du deuxième roman de Julien Green (1900-1998), *Adrienne Mesurat* (1927). Le jury a été satisfait des prestations des deux candidats. Dans l'ensemble, peu de fautes ont été commises. On doit cependant déplorer deux erreurs facilement évitables : un passé simple (*Elle se déshabilla*) a été traduit par un imparfait, et le même candidat n'a pas su rendre le futur dans le passé qui, exprimé au

conditionnel présent dans le texte français, (*le sommeil ne viendrait pas*), devait être traduit en italien par un conditionnel passé.